



**DEPARTEMENT DE LA MARNE
ARRONDISSEMENT D'EPERNAY
COMMUNE DE MUTIGNY**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 9 Avril 2024

L'an 2024, le 9 Avril à 18h30 le Conseil Municipal s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, après convocation du 4 Avril 2024, sous la présidence de Madame Marie-Claude REMY, Maire.

Membres en exercice : 10 Membres présents : 10 Absents : 0 Excusé : 0

Nom des membres ayant participé au vote : C.BEGUINOT – JC.CUGNET – C.DROMARD –
C.FORT – MA.HUMBERT – X.HUSSON – C.LAPERSONNE – G.LHEUREUX – MC.REMY
– M.ZIMMERLIN

Secrétaire de séance : MA.HUMBERT

20-24

Bail rural à long terme

Parcelle AD 885

Annule et remplace la délibération 23-43 du 20 Décembre 2023

Notre collectivité a donné en location à Monsieur BEAUPUIS José, une parcelle de terre appellation Champagne, lieu dit LA CHASSE AUX POULES section AD numéro 885 d'une surface de 3 a 48 ca et une parcelle lieu dit LA COTE MONNAIE section AD numéro 430 d'une surface de 4 a 17 ca, par un bail rural signé en l'étude de Maître Laetitia Conreur Herrmann, notaire à Avenay Val d'Or, en date du 11 Octobre 1999 pour une durée de 25 années soit jusqu'au 1^{er} novembre 2023.

Ce bail étant arrivé à expiration, les parties ont décidé de procéder à sa résiliation et de procéder à la rédaction d'un nouvel acte au profit de Madame BEAUPUIS née GOBERT Nadège pour la parcelle **AD numéro 885**.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide la résiliation amiable du bail du 11 Octobre 1999 pour les parcelles AD 885 et AD 430.
- Décide la rédaction d'un nouveau bail au profit de Madame BEAUPUIS née GOBERT Nadège (son épouse) pour la parcelle AD 885 pour une surface de 3 a 48 ca aux conditions suivantes :
 - *au tiers franc (nature)
 - *pour une durée de 25 ans, avec abandon des droits de plantation au profit de la commune
- Charge l'étude de Maître POTISEK-BENARD de la rédaction de cet acte.
- Charge Madame le Maire de signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Pour : 9

Contre :0

Abstention :1

Fait le 9 Avril 2024,

Le Maire

Marie-Claude REMY

Transmis en Sous Préfecture le 11 04 2024

Affiché en Mairie le 11 04 2024